Inclusion scolaire : comment se positionne chaque Syndicat ? Les masques tombent lors de la F3SCT ministérielle du 23 novembre.

Positions de chaque organisation syndicale concernant l'inclusion scolaire

Lors de la F3SCT ministérielle du 23 novembre, chaque organisation syndicale a exprimé sa position sur l'inclusion généralisée : seule FO revendique l'abrogation de l'acte 2 de l'Ecole inclusive :

Avis voté	POUR	CONTRE
Création des places nécessaires en ESMS (création de places spécialisées en établissement, en unités externalisées et en SESSAD)	**FO, FSU, CGT, UNSA, CFDT**	**SUD**
Arrêt de l'externalisation des ESMS (arrêter de créer des places d'IME, ITEP au sein des écoles avec inclusions régulières)	**FO**	**FSU, CGT, UNSA, CFDT, SUD**
Recrutement des AESH nécessaires, un statut, un vrai salaire pour 24 heures comme temps plein (en finir avec le temps partiel des AESH et considérer qu'elles sont à temps plein comme les enseignants)	**FO, FSU, CGT, SUD**	**UNSA, CFDT**
Abrogation des PIAL (mutualisation des AESH)	**FO, FSU, CGT, SUD**	**UNSA, CFDT**
Abandon des PAS (poursuivre la mutualisation des AESH et donner la main à l'Education nationale sur les prescriptions et notifications MDPH)	**FO, FSU, CGT**	**UNSA, CFDT, SUD**

Oui l'inclusion est possible pour beaucoup d'élève et c'est une bonne chose. Mais quand l'inclusion devient la règle sans discernement, cela contribue à la destruction de l'Ecole publique. Nous le refusons !

Pour défendre les conditions de travail des personnels, dans une situation où l'inclusion est la première cause de souffrance au travail, la FNEC FP FO demande l'abrogation de l'Acte 2 de l'école inclusive qui généralise l'inclusion.

La FNEC FP FO multiplie les initiatives mais l'intersyndicale refuse systématiquement de s'y associer

A nouveau, le 5 novembre dernier à Paris, 300 militants de délégations de tous les départements, se sont réunis avec la FNEC FP FO pour porter le cahier de revendications en faveur de l'enseignement spécialisé :

- Recrutement à hauteur des besoins des AESH et la fin de leur mutualisation ;
- Défense de l'enseignement spécialisé et de ses structures, création de toutes les places nécessaires au sein des ESMS ;
- Création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH avec un vrai salaire et un temps plein à 24h comme pour les PE ;
- Abandon des PIAL et des PAS, abrogation de l'acte 2 de l'école inclusive.

